

HONORAIRES AU 1er mai 2019

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

% TTC

Sauf convention expresse	jusqu'à 60000	6 000 €
différente entre les parties, les honoraires sont à la charge du Mandant.	60001 à 80000	10 à 9,49%
	80001 à 100000	9,46 à 8,89%
En cas d'intercabinet, honoraires suivant barème du mandat d'origine.	100001 à 120000	8,87 à 8,49%
	120001 à 140000	8,47 à 8,09%
	140001 à 160000	8,07 à 7,69%
	160001 à 180000	7,67 à 7,29%
	180001 à 200000	7,27 à 6,89%
	200001 à 220000	6,87 à 6,49%
	220001 à 300000	6,47 à 6,10%
	300001 et +	5,50%

GESTION sur quittancement mensuel.

% TTC

Honoraires	1 à 4 lots	7,20%
à la charge du bailleur	5 à 9 lots	6,65%
	10 lots et +	6,10%
Assurance : loyers impayés + dégradations + juridique		3,60%

LOCATION - Loi ALUR - TTC

Zone non tendue - Falaise	Part bailleur	Part Locataire
Honoraires pour 1er locataire	150 €	
Organisation des visites Constitution du dossier Rédaction du Bail*	8 € du m ²	8 € du m ²
	+	+
Etat des lieux d'entrée*	3 € du m ²	3 € du m ²

* Soit 11€ /m², mais **plafonnés par Abaximmo** à 1 mois de loyer charges comprises.

COMMERCES & ENTREPRISES

Ventes : Locaux professionnels, Fonds de commerces, Droits au Bail,

Liquidations judiciaires, Adjudications

15 % ttc (minimum 6.000 € ttc)

Locations : Locaux professionnels : 10 % ttc du loyer triennal ttc (minimum 6.000 € ttc)